

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 200 DU 26 NOVEMBRE 2020 PORTANT  
NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT  
DU MINISTRE AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

---

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/091 du 28 octobre 2020 portant Révision du Décret n° 100/087 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Secrétaire Permanent :

**Monsieur Emmanuel NDORIMANA.**

**Article 2** : Est nommée Assistant du Ministre :

**Ir. Rose NIZOBAZA.**

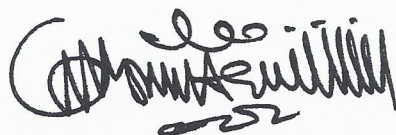
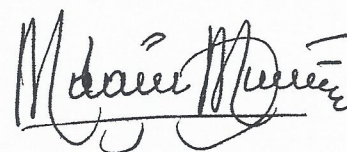
**Article 3** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 4** : Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 26 novembre 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



Dr. Déo-Guide RUREMA.